

ASSEMBLÉE NATIONALE
2 juillet 2026

VISANT À OFFRIR DES RÉPONSES IMMÉDIATES AUX PHÉNOMÈNES TROUBLANT
L'ORDRE PUBLIC, LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ DE NOS CONCITOYENS - (N°
2984)

Commission	
Gouvernement	

N° 724

AMENDEMENT

présenté par
M. Kasbarian, M. Maillard, M. Metzdorf, Mme Vidal, Mme Miller, M. Terlier, Mme Thevenot,
Mme Dubré-Chirat, Mme Olivia Grégoire, Mme Lemoine, M. Huyghe, Mme Ronceret,
Mme Yadan, M. Midy et M. Rodwell

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 5 TERDECIES, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.